

COMMUNE DE CHAMPAGNEY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOÛT 2018 A 20 H 00

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Absent : M Alexandre KOREIBA

Excusée : Mme Delphine SOITTOUX

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 JUIN 2018

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier procès-verbal. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 22 juin 2018.

VALIDATION DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RD 112 TRAVERSEE DE CHAMPAGNEY

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offres du 14 août 2018 et de retenir l'entreprise M.F.P.T. 39 700 LAVANS LES DOLE, d'un montant de 27 065.13 € HT pour le lot 1. Et l'entreprise AXIMUM 1 rue Emile Schwoerer 68 000 COLMAR, d'un montant de 4 125 € HT pour le lot 2.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la lettre de monsieur le préfet du Jura du 14 août 2018 qui lance un plan de mobilisation de lutte contre l'ambroisie et demande de désigner un référent territorial. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner monsieur Noël BARBIER, comme référent territorial.

QUESTIONS DIVERSES

- Informations fiscales : le maire fait part au conseil municipal du document de valorisation financière et fiscale 2017 de la commune et donne quelques éléments de réflexion.
- Bruits aux bacs à verres : le maire va prendre un arrêté rapidement pour fixer l'horaire d'usage des bacs à verres à respecter, à savoir de 8h à 21h. En dehors de ses horaires l'arrêté 2003-06 concernant les bruits sera appliqué.
- Arrivée de la 4G : à la suite de la lettre recommandée d'ORANGE, qui informe que son réseau mobile à très haut débit de 4 G sera prochainement mis en service sur notre commune.
- Centre Léon BERARD : le maire fait part de la lettre de remerciement du centre de lutte contre le cancer Léon BERARD de Lyon pour le don effectué par la commune.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 20 h 25.